

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Nairobi, Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00345 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A. ÉTAT(S) PARTIE(S)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Inde

B. NOM DE L'ÉLÉMENT

B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).

Le Mudi yettu, théâtre rituel et drame dansé du Kerala

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.

Mudi yettu

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

—

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

Le Mudi yettu est pratiqué par des membres des communautés Marar et Kuruppu établies dans les districts de Thrissur, Ernakulam, Kottayam et Iddukki de l'État de Kerala. La famille Pazhoor Kunjan Marar de Piravam, dans le district d'Ernakulam, a une tradition de pratique du Mudi yettu qui remonte à plus de 250 ans. Seuls les membres masculins de la famille pratiquent cette forme d'expression. Actuellement, seules trois familles traditionnelles pratiquent régulièrement le Mudi yettu dans le pays :

1. Pazhoor Damodara Marar Smaraka Gurukulam de Pazhoor, district d'Ernakulam, dirigée par Pazhoor Narayanan Marar, fils de Pazhoor Damodara Marar, et Pazhoor Muraleedharan Marar, frère de feu Pazhoor Damodara Marar.
2. La troupe de Sankarankutty Smaraka Mudi yettu de Keezhillam, dirigée par les fils de feu Keezhillam Sankarankutty Marar : Keezhillam Unnikrishnan et Keezhillam Gopalakrishnan.
3. Varanattu Kurup de Koratty, dirigée par Kizhake Varanattu Nanu (Narayana) Kurup et Sankaranarayana Kurup.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Le Mudi yettu est pratiqué dans les quatre districts suivants qui appartenaient autrefois aux anciens États princiers de Travancore et Cochín de Kerala, en Inde.

1. Ernakulam
2. Thrissur
3. Kottayam
4. Iddukki

Il est pratiqué entre février et mai, après la saison des récoltes, dans les *Bhagvati Kavus*, les temples de la déesse mère, en bordure des rivières Chalakkudy, Puzha, Periyar et Moovattupuzha qui arrosent ces districts.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

- i) Les arts du spectacle
- ii) Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- iii) Les traditions et expressions orales
- iv) Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- iv) Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

Le Mudi yettu est une forme d'art rituel du Kerala qui a pour fondement le combat mythologique entre la déesse Kali et le démon Darika. Il s'agit d'un rituel communautaire auquel tout le village participe. Après les récoltes de l'été, les villageois se rendent au temple tôt le matin, le jour fixé. Après s'être purifiés par le jeûne et la prière, les interprètes traditionnels du Mudi yettu commencent par dessiner sur le sol du temple un immense portrait de la déesse Kali, appelé *Kolam*, à l'aide de poudres colorées obtenues à partir de matières organiques. Le *Kolam* aide les interprètes à s'imprégner de l'esprit de la déesse. Vient ensuite la représentation du combat mythique entre Kali et Darika, où Kali finit par vaincre le démon. La pratique du Mudi yettu qui, selon la croyance, annonce l'aube d'une nouvelle année de paix et de prospérité, purifie et régénère l'ensemble de la communauté. Il est donné tous les ans dans les *Bhagavati Kavus*, les temples de la déesse, dans différents villages du Kerala situés le long des rivières Chalakkudy, Puzha, Periyar et Moovattupuzha, au sein des communautés Marar et Kurup.

Le Mudi yettu associe les aspects mythiques, rituels, festifs et écologiques de la communauté. Il est en même temps l'expression des aspirations esthétiques et créatives de la communauté.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c. tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

Le Mudiyetu est une forme de drame dansé qui est une représentation du mythe du combat entre Kali et Darika, associée au rituel. Selon ce mythe, un démon nommé Darika avait acquis une grande puissance à la suite d'une faveur du dieu Brahma qui lui avait promis qu'il ne serait jamais vaincu par aucun homme vivant dans les quatorze mondes de la mythologie hindoue. Grâce à cette faveur, Darika réussit à conquérir le monde et même à vaincre Indra (le roi des dieux). Ses atrocités étant devenues intolérables, Narada le sage demanda au dieu Shiva de mettre un frein à la menace que représentait le démon. Darika ayant, dans son aveuglement, ignoré l'éventualité qu'il puisse être tué par une femme, Shiva décida qu'il mourrait de la main d'une femme née non parmi les hommes, mais parmi les dieux.

Le rituel commence par le traçage sur le sol du temple d'une représentation géante de la déesse Bhadra Kali, impressionnante et féroce, brandissant de nombreuses armes. Le nombre de mains de la déesse détermine la taille du dessin : elle peut en avoir entre huit et trente-deux, voire plus, tracées suivant une symétrie parfaite fondée sur les calculs « tantriques ». Deux monticules de poudre colorée placés au niveau des seins créent un effet de relief sur le féroce personnage. Diverses couleurs préparées à partir de riz, de curcuma, de charbon de bois, de feuilles vertes de deux arbres spécifiques et de tilleul sont utilisées à cet effet. Des lampes en osiers et des noix de coco sont placées à certains endroits pour illuminer et décorer le tout. Ce dessin de bon augure est appelé « Kolam ». Une prière rituelle complexe, le « Kolam Puja » est récitée en offrande au dessin de Bhadra Kali, au son de plusieurs hymnes dits « Kolam Pattu ». Ces hymnes décrivent la déesse de la tête aux pieds. Le lien étroit avec la nature et les moyens de protection sont, avec la complexité artistique de la forme, les traits caractéristiques du Mudiyetu.

Selon la croyance, l'esprit de la déesse réside dans un arbre sacré qui pousse dans l'enceinte du temple. Une lampe symbolisant l'esprit de la déesse Kali est allumée au pied de cet arbre. La totalité du rituel d'adoration de l'arbre, qui souligne les liens entre l'homme, la nature et le divin, est étroitement lié à la vision du monde écologique de la communauté et à son souci de conservation de l'environnement. Une procession, à laquelle se joignent les fidèles et des musiciens, se forme ensuite pour apporter cette lampe dans le temple, où elle est placée sur le « Kolam » afin de lui insuffler l'esprit de la déesse.

Pour commencer la seconde partie du rituel – la représentation du mythe de Bhadra Kali – on emporte la lampe posée sur le « Kolam » et porteuse de l'esprit de Bhadra Kali afin d'allumer la lampe qui éclaire l'espace où se déroule le drame dansé. Des roulements de tambours invitent l'assemblée des fidèles à se rendre dans la cour du temple pour assister au spectacle. Deux hommes tenant un rideau apparaissent, tandis que sur le côté un chœur et des musiciens entonnent des chants d'invocation. C'est le « Poorva Ranga » ou prologue du drame qui est suivi du drame proprement dit. Accompagné du sage Narada, le dieu Shiva sort de derrière le rideau et prend position sur une haute table pour donner l'impression qu'il se tient sur le mont Kailasa, sa demeure himalayenne. Le sage Narada lit à haute voix à Shiva la liste des méfaits de Darika, inscrits sur une feuille de palmier. Shiva assure à Narada que le nécessaire sera bientôt fait. Le mythe se déroule alors sous la forme d'un drame. Les comédiens vénèrent la lampe et déambulent autour du temple. Les spectateurs se joignent à eux, courant et dansant dans une grande excitation et avec un sens aigu du théâtre. Conduite par le groupe de musiciens et les comédiens, la foule dansante déambule en procession autour du temple, des torches à la main. Après quoi, la foule et les comédiens reviennent au lieu de la représentation où une bataille s'engage entre la déesse et le démon. Le démon est finalement vaincu et sa coiffe, ou « Mudi », est arrachée en signe de décapitation. Cette séquence dramatique s'achève par le rituel de la distribution du « Prasada », le sacrement rituel : il s'agit de fleurs et autres éléments employés pour le rituel qui sont distribués par les comédiens à l'assemblée.

Le Mudi yettu est un espace culturel important pour la transmission à la génération suivante des valeurs, de l'éthique, des codes moraux et des normes esthétiques traditionnels de la communauté, assurant ainsi sa continuité et sa pertinence dans l'époque actuelle. Parce qu'il s'agit d'une tradition orale, il est tributaire de la transmission directe, en personne, de maître à disciple (Guru-Shishya Parampara). C'est aux anciens et aux comédiens les plus âgés que revient la responsabilité de transmettre cette tradition ; ils forment donc les jeunes générations en les engageant comme apprentis ou assistants lors de l'accomplissement du rituel.

Dans le contexte des villages autonomes du Kerala, le Mudi yettu est donné lors d'une fête annuelle dans les « Bhagavati Kavus », les temples locaux de la déesse mère Kali. Le temple est le centre de l'activité du village où se retrouvent les membres de toutes les castes. Chaque caste joue un rôle spécifique dans le rituel du Mudi yettu. La caste des Parayan fournit des objets en bambou et des peaux de cuir pour les tambours ; les Tandan apportent les noix d'arc indispensables pour les masques et les coiffes ; les Ganakan peignent les masques ; les Kuruvan maintiennent les torches allumées ; les Veluthedan (Patiyan) lavent les tissus utilisés pour confectionner la robe de la déesse ; les Maran préparent les torches et veillent à ce qu'elles aient toujours assez d'huile. Le prêtre commence le rituel à l'intérieur du temple. Chaque caste du village apporte ainsi sa contribution à la fête en fonction de ses compétences professionnelles et de son rôle traditionnel dans le rituel.

Selon la croyance, l'accomplissement du Mudi yettu purifie et régénère la communauté tout entière. Le mythe de Kali et Darika incarné par le drame rituel du Mudi yettu transmet le message de la victoire du bien sur le mal. Sa mise en scène est la promesse d'un avenir pacifique pour l'humanité. La coopération mutuelle et la participation collective de chaque caste au rituel inculque à la communauté le sentiment d'identité commune et renforce leurs liens.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

L'inscription de cette forme d'art traditionnelle aidera à attirer l'attention du monde entier sur le Mudi yettu en tant qu'exemple d'harmonie sociale entre les castes et les communautés qui se réunissent pour célébrer de façon rituelle la victoire du bien sur le mal. Elle sera une reconnaissance du rôle important que le patrimoine culturel immatériel joue dans la préservation de l'ordre social et de la paix, tout en étant un moyen de transmettre des valeurs morales, des codes de conduite éthique, des préoccupations socioculturelles et la vision du monde – résolument tournée vers la vie – de la communauté. Le Mudi yettu est l'expression culturelle complexe des connaissances traditionnelles, des croyances religieuses, des pratiques sociales et des besoins esthétiques de la communauté, associant culture et nature, croyance et pratique artistique, rituel et divertissement.

Dans le contexte contemporain, où les formes d'art traditionnelles sont en compétition avec des formes de divertissement moderne populaires, le Mudi yettu doit se battre pour être reconnu. Son inscription garantirait à cette forme d'art marginale plus de visibilité et susciterait l'intérêt au sein de la communauté et en dehors, le sortant de son statut marginal et local actuel au profit d'une reconnaissance internationale en tant qu'élément important du patrimoine immatériel mondial.

L'évolution de l'éducation, la technologie moderne, la culture de consommation relayée par les médias et les systèmes de communication modernes, les emplois de haute technologie à hauts revenus, etc., ont détourné la génération actuelle des arts traditionnels, de l'artisanat et des activités économiques à petite échelle associées aux divertissements rituels et traditionnels. L'inscription sur la Liste représentative ferait prendre conscience à la communauté de l'importance de son patrimoine et ramènerait vers celui-ci l'attention de la jeune génération. Elle permettrait non seulement de régénérer les aspects rituels et dramatiques de la tradition, mais aussi de relancer l'industrie locale de produits artisanaux tels que les masques, coiffes, plastrons de cuirasse, paniers, objets en bambou, instruments de musique, etc. Cela permettrait d'élargir les perspectives d'emplois au niveau local, mettant fin à l'hémorragie de l'exode rural des jeunes et à la perte de la mémoire des traditions et de la culture qui s'ensuit. L'inscription aurait l'avantage, non seulement de revitaliser le Mudi yettu mais aussi, accessoirement, de réhabiliter d'autres formes populaires. Surtout, cette reconnaissance serait l'assurance d'une revitalisation et d'une diffusion au niveau mondial de la pluralité et du dynamisme de la tradition du Mudi yettu, en particulier, et du patrimoine culturel immatériel, en général.

Le Mudi yettu offre un espace où les artistes et les artisans de toutes les castes – Parayan, Tandan, Ganakan, Kuruvan, Veluthedan, Maran, Poojari, etc. – se réunissent dans un esprit de respect mutuel et de coopération. La reconnaissance mondiale du Mudi yettu résultant de l'inscription sur la liste de l'UNESCO non seulement renforcera sa visibilité, mais contribuera à revitaliser cette forme et les domaines associés : musique, danse, théâtre, chorégraphie, costumes, maquillage, masques et autres formes d'artisanat.

Le théâtre rituel populaire du Mudi yettu relève du théâtre populaire, mais avec de nombreux éléments du théâtre classique. La synthèse entre le classique et le populaire, la tradition orale et la tradition écrite de la région a produit une forme unique en son genre dans l'histoire des arts du spectacle. Le Mudi yettu, avec sa représentation, ses récits multiples, ses textes musicaux,

ses costumes, ses masques, son organisation inédite et son drame rituel, est bien plus qu'une représentation théâtrale. C'est une affirmation du point de vue écologique, spirituel et social de la communauté à travers un mode de présentation unique. La reconnaissance du Mudi yettu en tant que PCI aurait pour conséquence de multiplier la fréquence des représentations, d'éveiller l'intérêt des chercheurs, de susciter la création de fonds d'archives et d'encourager le dialogue entre les différentes communautés et leurs formes d'art.

Le message du Mudi yettu est proche du dicton Malayalam qui dit « kavu theendiyal kudivellum muttum » ou : « détruis le "kavu" et le village périra par manque d'eau ». Le « Kavu », parcelle de terrain à la végétation vierge, est la demeure de la déesse. C'est son bosquet sacré et tout empiètement humain y est formellement interdit. La pratique qui consiste à conserver des bosquets sacrés et le patrimoine culturel associé est une forme reconnue de système traditionnel de gestion des ressources naturelles et l'expression de la vision du monde écologique de la communauté. L'inscription du Mudi yettu sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO serait une reconnaissance de la pertinence de cette vision du monde qui insiste sur l'importance de la préservation de la biodiversité et de l'équilibre écologique. Elle attirerait l'attention de la communauté mondiale sur la vision écologique du monde, véritable hymne à la vie, inhérente à des pratiques culturelles telles que le Mudi yettu. Cela ouvrira en outre la voie à un dialogue interculturel avec d'autres communautés ayant des pratiques culturelles similaires. Ce dialogue favoriserait la reconnaissance mutuelle et le respect de la diversité culturelle. L'inscription aidera les artistes du Mudi yettu et la communauté à avoir un écho plus large et accès à d'autres communautés indiennes et étrangères, ainsi qu'à leurs formes d'art, ce qui favorisera un dialogue constructif dans une atmosphère de respect mutuels, de reconnaissance, d'acceptation et d'échange.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

Le Mudi yettu intègre des éléments de traditions orales et dramatiques. Différents mécanismes doivent donc être adoptés pour préserver les différents éléments de cette forme d'art. Les premiers efforts pour sauvegarder la tradition ont débuté en 1981 sous la direction de G. Shankara Pillai, grande personnalité du monde du théâtre de l'État du Kerala. Cependant, en raison de la dimension rituelle de la tradition, c'est à la communauté qu'il appartient d'assurer sa préservation.

Le Mudi yettu est un art essentiellement régional qui s'inscrit au sein de la communauté. Celle-ci encourage et forme les nouvelles générations à le conserver vivant. Il n'y a ni école ni institution qui forme à cette forme d'art. Les méthodes traditionnelles de transmission directe selon le principe Guru-Shishya Parampara (transmission de maître à disciple) sont les seuls moyens pour maintenir cette tradition vivante. La responsabilité de la transmission repose donc sur les épaules des anciens et des maîtres de cette forme d'art. Ce sont les praticiens les plus âgés, particulièrement versés dans cet art, qui forment des jeunes, les engageant comme assistants lors de l'accomplissement du rituel. Trois familles pratiquant le Mudi yettu ont commencé à dispenser une formation formelle aux élèves intéressés, leur enseignant la musique vocale et instrumentale, les pas de danse et les techniques pour mémoriser le texte oral. Les stages de formation ont lieu les samedis et dimanches pendant 6-8 heures. En semaine, ils ne durent que

1-2 heures.

Les mécènes et les praticiens de cette forme d'art rituel accueillent volontiers les institutions et les individus qui souhaitent étudier et explorer les aspects historiques et culturels de la tradition et faire connaître cette forme. Les représentations donnent lieu à des articles dans les journaux, les magazines et les revues, qui soulignent l'importance culturelle, religieuse et artistique de la forme. Le Ministère de la culture du gouvernement indien accorde des bourses pour étudier le Mudi yettu. Le gouvernement du Kerala organise des festivals touristiques pour faire connaître le Mudi yettu. Les gens de la région, les croyants et les fidèles de la communauté organisent des représentations de Mudi yettu en témoignage de gratitude quand un vœu a été exaucé. Certains amateurs de théâtre ont commencé à considérer la forme, non seulement comme un exercice religieux, mais aussi comme un événement d'importance culturelle et esthétique.

Des spécialistes locaux et des chercheurs spécialisés de diverses institutions – Kerala Kala Mandalam, Département des arts dramatiques de l'Université centrale de Pondichéry, École des beaux-arts du gouvernement du Kerala, Département d'art dramatique et de musique de l'Université de Sri Sankara, École d'art dramatique Kaladi, Université de Calicut, Natyavedi Kerala, etc. – travaillent en liaison étroite avec les artistes et les praticiens pour créer un annuaire, un centre de recherche, un site Internet et un centre d'information sur le Mudi yettu. Natyavedi Kerala, une association caritative créée en 1978, participe activement aux efforts de documentation et de recherche concernant le Mudi yettu. L'Indira Gandhi National Centre for the Arts a réalisé des documents audiovisuels sur la tradition du Mudi yettu.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

En raison des effets négatifs de la commercialisation rampante, de la mondialisation et des assauts de la technologie, de nombreuses formes d'art traditionnel et rituel sont en voie d'extinction. Les valeurs épousées par les traditions populaires perdent du terrain à une vitesse vertigineuse. L'accomplissement du Mudi yettu passe pour régénérer le corps et l'esprit, non seulement des praticiens et des participants, mais de la communauté tout entière. Il faut que cette forme d'art et les activités artisanales traditionnelles associées trouvent une place dans la carte culturelle et cognitive du pays ; à cet effet, il faut organiser des campagnes de sensibilisation, des représentations régulières et des ateliers de formation interactifs avec d'autres artistes, des groupes de praticiens et des académies nationales des arts. Il est impératif de faire prendre conscience de l'importance du Mudi yettu en animant des séminaires et en documentant les représentations, car cet art touche aux besoins écologiques, historiques, esthétiques et spirituels de l'humanité au sens large, dans un espace unique d'échange artistique.

Le Mudi yettu est étroitement associé aux croyances rituelles et religieuses ainsi qu'aux préoccupations d'ordre écologique de la communauté. Son inscription sur la liste est susceptible d'attirer sur lui l'attention de différents segments de la société, avec pour résultat une pression excessive dans le sens d'une sur-esthétisation de l'aspect théâtral, au détriment des aspects rituels et écologiques. Cette dérive ne devrait toutefois pas être difficile à contrôler et à enrayer avec l'aide des gourous traditionnels et des spécialistes qui mettraient en place un système de suivi pour contrôler l'évolution de cette forme d'art. Les risques qu'une troupe ou un individu modifie de façon radicale le drame rituel sont minces, dans la mesure où c'est la communauté tout entière et différents groupes au sein de celle-ci qui contribuent directement à la préservation et à la continuation de cette forme d'art. Par contre, la reconnaissance du Mudi yettu en tant que PCI augmenterait la fréquence des représentations, éveillerait l'intérêt des chercheurs,

susciterait la création d'archives et ouvrirait la voie à un dialogue créatif avec cette forme d'art, dans un esprit de respect et de reconnaissance mutuels.

Le plan d'action suivant est proposé pour la préservation, la sauvegarde et la revitalisation de cette forme d'art traditionnelle pour les cinq années à venir :

1. Préservation :

- Inventaire des personnes qui contribuent au Mudi yettu dans la région, avec le nom de praticiens, spécialistes, universitaires, chanteurs, musiciens et artisans.
- Création d'un musée du Mudi yettu pour présenter et exposer différents aspects du rituel du Mudi yettu et des traditions associées dans le domaine de l'art, de l'artisanat et des costumes.
- Création d'un annuaire régional du Mudi yettu.

2. Mesures de sauvegarde :

- Documentation complète du Mudi yettu avec son répertoire textuel, musical et scénique.
- Création d'archives audiovisuelles et d'une banque de données numériques qui serviront de source d'informations pour les artistes et les spécialistes.
- Revitalisation par des stages de formation de courte durée, animés par des praticiens spécialisés.
- Octroi d'une aide financière aux maîtres de cet art qui dispenseront une formation à la nouvelle génération.
- Octroi de bourses et de traitements aux jeunes qui choisiront d'apprendre cette forme d'art.
- Intégration de cette forme d'art dans le programme des écoles d'art dramatiques régionales et nationales.
- Intégration dans les programmes scolaires afin de faire connaître cette forme d'art aux élèves et de les sensibiliser davantage à sa valeur socioculturelle, écologique et esthétique, dans le but de favoriser le respect mutuel de la diversité culturelle et le dialogue entre communautés différentes.
- Créer des lieux et des espaces de représentation publique plus grands pour cette forme d'art.
- Ateliers créatifs interactifs pour les artistes et les spécialistes, au niveau tant régional que national.
- Campagnes de sensibilisation et information dans les médias sur la pertinence et l'importance de la tradition et la nécessité de la protéger.

3. Coût financier pour les cinq années à venir :

Pour mener à bien les activités ci-dessus, un montant total d'environ 1,40,00,000 roupies (299 592 dollars EU) pour les cinq années à venir, seront mis de côté par les institutions et organismes chargés de la sauvegarde.

Coût approximatif pour la première année : 30 lakhs (64 198,4 dollars EU)

Coût approximatif pour la deuxième année : 40 lakhs (85 597,9 dollars EU)

Coût approximatif pour la troisième année : 30 lakhs (64 198,4 dollars EU)

Coût approximatif pour la quatrième année : 20 lakhs (42 798,9 dollars EU)

Coût approximatif pour la cinquième année : 20 lakhs (42 798,9 dollars EU)

Institutions et organismes concernés :

- Ministère de la culture, gouvernement indien, New Delhi
- Département de la culture, gouvernement de l'État du Kerala
- Indira Gandhi National Centre for the Arts, sous tutelle du gouvernement indien, Janpath, New Delhi
- Sangeet Natak Akademy, sous tutelle du gouvernement indien, Rabindra Bhawan, New

Delhi

- South Zone Culture Centre, sous tutelle du gouvernement indien, Tanjore, Tamilnadu

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

Drame rituel et forme propre à une région, le Mudi yettu est soutenu par la participation directe de la communauté, des différents groupes professionnels et des castes qui la composent. Sans la volonté de la communauté de préserver et de perpétuer la tradition, le Mudi yettu n'aurait pas pu survivre pendant des siècles, d'autant qu'il s'agit d'une tradition orale transmise en personne d'une génération à l'autre. Outre la communauté dans son ensemble, les artistes plus âgés ont déployé des efforts concertés pour la garder vivante, ouvrant des centres de formation chez eux pour les jeunes qui aspirent à reprendre le flambeau. Les trois familles principales qui perpétuent la tradition du Mudi yettu ont ouvert les centres de formation suivants : Pazhoor Damodara Marar Smaraka Gurukulam, dirigé par Pazhoor Narayanan Marar et Pazhoor Muraleedharan Marar ; Sankarankutty Smaraka Mudi yettu Sangham à Keezhillam, dirigé par Keezhillam Unnikrishnan et Kizhake Varanattu ; Mudi yettu Sangham dirigé par Narayana Kurup.

De nombreux chercheurs spécialisés de la région ont entrepris des études sur cette forme d'art et ont œuvré pour sa préservation et sa transmission par leur travail de documentation, par des publications et par l'organisation de représentations. Des spécialistes et chercheurs locaux de diverses institutions comme Kerala Kala Mandalam, le département des arts dramatiques de l'Université centrale de Pondichéry, l'École des beaux-arts du gouvernement du Kerala, le Département d'art dramatique et de musique de l'Université de Sri Sankara, l'École d'art dramatique Kaladi, l'Université de Calicut, l'association Natyavedi Kerala, etc., travaillent en liaison étroite avec les artistes et les praticiens pour créer un annuaire, un centre de recherche, un site Internet et un centre d'information sur le Mudi yettu. Natyavedi Kerala, association caritative créée en 1978, participe activement aux efforts de documentation et de recherche sur le Mudi yettu.

3.d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

Peu après l'indépendance en 1947, le gouvernement indien a créé des organismes spécialisés comme la Sangeet Natak Akademi et d'autres organismes nationaux pour faire revivre, préserver et promouvoir le patrimoine culturel du pays. Dans les années 1980, pour prouver une nouvelle fois son attachement à ce patrimoine, le gouvernement indien a ouvert sept centres culturels régionaux dans différentes régions du pays avec pour mission de préserver le patrimoine culturel des communautés locales. Créé en 1987, l'Indira Gandhi National Centre for the Arts, société nationale autonome sous tutelle du Ministère de la culture, est le centre d'information principal pour la documentation, la préservation et la diffusion du patrimoine culturel multicouche, pluraliste et varié de l'Inde. En outre, le Ministère de la culture accorde des bourses pour les recherches sur le Mudi yettu. Le gouvernement du Kerala a offert des possibilités de présentation du Mudi yettu dans ses programmes promotionnels. Le Mudi yettu a

été présenté en 2007 et 2008 au festival du folklore de Kerala.

Doordarshan, la télévision nationale indienne, a retransmis des représentations de cette forme d'art sur ses chaînes. Ces efforts ont un caractère permanent. L'Indira Gandhi National Centre for the Arts, à New Delhi, a également pris des mesures pour documenter et promouvoir cette forme d'art.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

Les différents communautés, familles et groupes d'artistes du Mudi yettu de différents districts du Kerala ont été contactés et ont eu la possibilité de participer au processus de candidature. L'association Natyavedi Kerala a pris les choses en main. Les trois familles suivantes, interprètes traditionnels du Mudi yettu, ont participé directement et activement à la documentation audiovisuelle ainsi qu'à toutes les étapes du processus de candidature :

- (1) Pazhoor Damodhara Marar Samaraka Gurukulam
- (2) Sankarankutty Marar Mudi yettu Sangham
- (3) Kizhakke Varanattu Mudi yettu Kala Sangham

Des membres de ces groupes l'ont déjà mentionné dans leurs lettres de consentement. Pazhoor Narayanan Marar et Pazhoor Muraleedharan Marar sont les principaux interprètes que l'on voit dans le document audiovisuel de 10 minutes joint au dossier de candidature. Pazhoor Narayanan Marar a également apporté une contribution sur le plan musical. Keezhillam Unnikrishnan, Keezhillam Gopala Krishnan, Kizhakke Varanattu Narayana Kurup et d'autres ont contribué à la documentation photographique de différentes étapes de la présentation de cette forme d'art. Les membres des trois familles ont été consultés sur certains points de la candidature. Outre les interprètes du Mudi yettu, quelques autres interprètes traditionnels du même mythe dans les districts de Palkad, Thrissur et Trivandrum ont apporté leur contribution au processus de candidature. Les ONG ci-après, spécialisées dans l'art et la culture, ont elles aussi pris part au processus de documentation, en particulier en exprimant divers avis sur les méthodes de préservation et de protection de l'élément.

- 1) Natyavedi Kerala
- 2) Artists co-operative
- 3) Mahatma Society for Rural Development.

Natyavedi Kerala a pris en mains la coordination de la candidature et la préparation des documents audiovisuels. Des institutions culturelles, notamment l'Indira Gandhi National Centre for the Arts, la Kerala State Sangeeth Nataka Academy et la Kerala Sahitya Academy ont

apporté leur concours à la candidature en fournissant différentes informations. Des personnalités et des artistes dramatiques locaux comme T.M. Abraham, Raju Nair, Ravi Padinjare, etc., ont également enrichi le dossier de candidature en fournissant des informations utiles.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Comme indiqué dans le document écrit joint aux présentes, les interprètes du Mudi yettu ont déjà donné leur accord dans une résolution adoptée à l'issue de la réunion organisée par l'association Natyavedi Kerala. Des lettres distinctes de consentement des trois communautés d'interprètes du Mudi yettu, attestant leur consentement libre, préalable et éclairé, ainsi que leur participation au processus de candidature dans le respect des pratiques coutumières, sont jointes aux présentes. Des lettres de l'association Natya Vedi Kerala, de la Mahatma Society for Rural Development et d'Artists co-operative sont également jointes.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

Toutes les précautions ont été prises pour préserver les rituels, les coutumes et l'esprit de l'élément, en respectant la tradition. Il n'existe à cet égard aucune limite ou restriction technique émanant des groupes et communautés qui pratiquent le Mudi yettu. Les membres des familles interprètes du Mudi yettu l'ont affirmé dans leurs lettres de consentement.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Le Mudi yettu figure à l'inventaire de l'Indira Gandhi National Centre for the Arts (IGNCA), dépositaire national des arts et de la culture indiens, sous la tutelle du Ministère de la culture du

gouvernement de l'Inde. Très actif dans ce domaine depuis 1987, l'IGNCA détient actuellement un fonds de plus de 200 formulaires PCI, avec plus de 26 000 heures de documents audiovisuels, 28 000 heures d'enregistrements audio, 200 000 photographies, 4 000 objets ethnographiques et plus de 200 publications sur le sujet.

Par ailleurs, un inventaire systématique, tel que visé aux articles 11 et 12 de la Convention, a été récemment entrepris en 2008 avec des détails sur la participation des communautés, une description textuelle des éléments, des photographies, le consentement des communautés, etc. Cet inventaire a été effectué avec la participation directe de la communauté, des centres culturels régionaux et autres ONG qui travaillent au sein des communautés. Chaque entrée s'accompagne d'une lettre de consentement de la communauté. L'exercice d'établissement et de mise à jour de l'inventaire est un processus continu. La dernière mise à jour date d'août 2009.

L'IGNCA travaille directement avec les communautés, à l'échelle locale, et toutes les activités de documentation, de recherche et de diffusion sont menées avec l'aide de représentants de la communauté en tant que spécialistes, ainsi qu'avec le soutien, le consentement et la participation active de la communauté. Des membres de la communauté sont invités à venir à l'IGNCA participer à des ateliers/séminaires et à des festivals culturels. Ils sont encouragés à animer des ateliers pour les artistes et à organiser des expositions. L'IGNCA possède en outre trois antennes régionales, Varanasi dans le Nord, Bangaluru dans le Sud et Guwahati dans le Nord-Est, qui travaillent directement avec les communautés dans le domaine du patrimoine culturel.

DOCUMENTATION
a. Documentation obligatoire et facultative
Documentation obligatoire fournie.
b. Cession de droits avec une liste des éléments
Cession de droits obligatoire fournie.
c. Liste de références documentaires
1. Keralathile Natoti Natakangal (in Malayalam language) (Folk Dramas in Kerala), by Dr. S.K. Nair, 1995. 2. Mudiyyettum Kathakaliyum (in Malayalam language) (Mudiyyettu and Kathakali), by Dr. Devi Prasad, 2003. 3. Mudiyyettu Oru Anushtana Natoti Natakam (in Malayalam language) (Mudiyyettu : a ritual folk drama), by Kezhillam Unnikrishnan, 2003. 4. Mudiyyettu Natoti Nerarangu (in Malayalam language), by Dr. C.R. Rajagopal, 2004.

COORDONNÉES
a. Personne à contacter pour la correspondance
Member Secretary, Indira Gandhi National Centre for the Arts (IGNCA) CV Mess, Janpath, New Delhi 110001 India Phone: +9111-23383895 Email: msignca@yahoo.com Fax: +9111-23388280
b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)
Indira Gandhi National Centre for the Arts, C.V Mess Building, Janpath, New Delhi, India. Pin code: 110001
c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)
1. Dr. Chunkath K Thomas, President, Natyavedi Kerala, Chunkante Tharavadu, P.O Pushpagiri, Meloor, Chalakudy via Thrissur district, Kerala state. Pin code: 680311 India. Mobile Phone: 91-9447079777. Email: drchunkath@gmail.com 2. Ms. Meena Paul, 5 E, Cheloor Golden Enclave, Zenana Mission Road, Chembookavu, Thrissur, Kerala. Pin code: 680020. 3. Ms. N P Mary, Secretary Artists Co operative, Cheeyedan House, Thoppil Road, Edappilly, Ernakulam. Pin code: 682024 4. Pazhoor Narayanan Marar, President, Pazhoor Damodara Marar Smaraka Gurukulam, Kannattu House, Piravam, Ernakulam. Pin code: 686664

5. Keezhillam Unnikrishnan, President, Shankarankutty Smaraka Mudi yettu troupe, Koothuvathukal, Keezhillam, Ernakulam Dist
6. Kizhakke Varanattu Nanukurup, President Kizhakke Varanattu Mudi yettu Kala Sangham, Koratty, Thrissur District, Kerala, India.

SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE

Nom : Ms Roopa Srinivasan

Titre : Director (Finance), Ministry of Culture, Government of India

Date : 25 août 2009

Signature : <signé>